

N°2016-BCA-39

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ASSISTANCE A L'EXPLOITATION, MAINTENANCE ET MODIFICATION DES
EQUIPEMENTS POUR LES EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE DES DIFFERENTS
SITES DU SDIS 76 RACCORDES EN RESEAU ET DES AUTRES SITES NON
RACCORDES EN RESEAU (AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE)**

Le 04 mai 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 avril 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

L'architecture téléphonique du Sdis 76 est composée d'autocommutateurs raccordés en réseau et d'autocommutateurs isolés, c'est-à-dire non raccordés en réseau.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces installations, notamment celle du CTA-Codis, une maintenance des différents équipements est nécessaire.

L'objet de cette maintenance concerne notamment :

- la maintenance préventive : visite annuelle de contrôle et de vérification des équipements ;
- la maintenance curative : en cas de panne d'un équipement avec des délais de rétablissement en fonction de la gravité ;
- des prestations annexes : évolution du parc (modification des équipements), restauration de données, mise à jour...

Le Service dispose actuellement de deux marchés, l'un relatif à la maintenance des autocommutateurs en réseau, l'autre pour les autocommutateurs isolés.

Ces deux marchés arrivant à échéance, un appel d'offres a donc été lancé pour la passation d'un nouveau marché comprenant l'ensemble des prestations ici considérées.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 mars 2016 au bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 20 avril 2016 à 12h00.

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- Prix : 35 points
- Valeur technique (moyens humains, délais, kit de maintenance, partenariat) : 65 points.

Deux offres ont été reçues, l'une portée par la société NXTO et l'autre par MASSELIN Communication (AXIANS).

*

* *

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 04 mai 2016. Elle a attribué le marché, d'une durée d'une année reconductible 3 fois, à la société MASSELIN Communication (AXIANS), pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

